

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 MARS 2024

Nombre de conseillers :

Date de convocation : 13/03/2024

En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 16

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle Cesny-Les-Sources, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, en nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion de la mairie de Cesny-Bois-Halbout, sous la présidence de Monsieur Renny PERRIN, Maire

Etaient présents : Noële BREARD, Damien CARREY, Mélanie CHANU, Patricia COMPERE, Marie-Line DANDOIS, Valérie FOUREY, Christine HUBERT-BENDZYK, Jacques LEGROS, Antoine MARTEL, Isabelle ONRAED, Renny PERRIN, Louis QUIRIE, Daniel SIMON, Jean VANRYCKEGHEM, Béatrice VILEY, Bernard VIVET.

Absents excusés : Jean-Christophe LETAVERNIER, Géraldine PERRIN, Jean-Charles MARIE.

Madame Isabelle ONRAED a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 FEVRIER 2024

Le procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 13 février 2024 a été envoyé pour lecture à chaque conseiller et il est demandé s'il y a des observations sur la rédaction de ce procès-verbal.

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité des votants, le procès-verbal du 13 février 2024.

PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

M. VANRYCKEGHEM Jean présente les comptes administratifs 2023 ainsi que les résultats réalisés pour 2023 qui ont été examinés lors de la réunion de la commission des finances du 13 mars 2024.

Budget général :

Section de fonctionnement :

Recettes	847 265,76
Dépenses	- 700 976,94
Résultat de l'exercice 2023	146 288,82
Résultat antérieur reporté	+ 950 874,75
Résultat cumulé au 31.12.2023	1 097 163,57

Section d'investissement :

Recettes	294 833,15
Dépenses	- 469 599,52
Résultat de l'exercice 2023	- 174 766,37
Résultat antérieur reporté	- 116 711,37
Résultat cumulé au 31.12.2023	- 291 477,74
Etat des restes à réaliser – Dépenses	- 6 165,00
Résultat cumulé après restes à réaliser	- 297 642,74

Budget annexe – Service assainissement :

Section de fonctionnement :

Recettes	71 201,61
Dépenses	- 65 800,96
Résultat de l'exercice 2023	5 400,65
Résultat antérieur reporté	+ 112 554,01
Résultat cumulé au 31.12.2023	117 954,66

Section d'investissement :

Recettes	27 764,00
Dépenses	- 21 480,57
Résultat de l'exercice 2023	6 283,43
Résultat antérieur reporté	+ 41 857,54
Résultat cumulé au 31.12.2023	48 140,97

PRESENTATION DES PROJETS DES BUDGETS PRIMITIFS 2024

Le Conseil Municipal procède à l'examen des budgets primitifs 2024, présentés par M. VANRYCKEGHEM Jean, qui ont été étudiés lors de la réunion de la commission finances du 13 mars 2024.

Budget général :

- **En section de fonctionnement :**

Les recettes et les dépenses s'équilibrent à hauteur de 1 578 220,83 €.

- **En section d'investissement :**

Les recettes et les dépenses s'équilibrent à hauteur de 1 448 202,74 €.

Les principaux investissements sont :

- Réhabilitation de la salle communale à Acqueville (solde travaux 2023).
- Mise en accessibilité PMR sanitaires extérieurs Mairie/Salle communale d'Acqueville (solde travaux 2023).
- Eglise d'Acqueville : Rénovation partielle du plancher et travaux de rénovation de plâtre d'une partie du plafond.
- Eglise d'Angoville : Rénovation planchers et châssis du clocher, rénovation statue et remplacement porte de la sacristie.
- Travaux d'aménagement des eaux pluviales : Lotissement St Clair, Rue Michel Jean et la Vallée à Cesny-Bois-Halbout.
- Travaux de la chapelle (remplacement cloches) à Cesny-Bois-Halbout.
- Eglise de Placy : Rénovation des joints des pignons Ouest et Est et finition façade Sud (travaux 2023 reportés).
- Etudes et honoraires architectes réhabilitation ancien EHPAD et la chapelle de Cesny-Bois-Halbout.
- Etude de faisabilité pour la rénovation de la salle des fêtes de Tournebu.
- Etude d'aménagement voies douces sur le territoire de Cesny-Les-Sources.
- Construction d'un local technique à Cesny-Bois-Halbout (solde travaux 2023).
- Défense incendie : création de 11 réserves incendie sur le territoire de Cesny-Les-Sources.
- Aménagement terrain de boules à Cesny-Bois-Halbout.

009/2024 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024

Monsieur le Maire expose que la commission des finances réunie le 13 mars 2024 a examiné les demandes de subventions sollicitées par les associations qui sont susceptibles d'être allouées selon le tableau suivant :

Associations de CESNY-LES-SOURCES	
Association Résidents EHPAD St Jacques (CBH)	200 €
Club de l'amitié (CBH)	260 €
Société de chasse (CBH)	130 €
Association Sportive Maligne (CBH)	800 €
Association Tennis de Table (Tournebu)	300 €
ARA (Placy)	200 €
GALACQ (Acqueville)	200 €
Foyer rural (CBH)	700 €
Fanfare St Jacques (CBH)	1 700 €
Comité de jumelage Clovelly (CBH)	1 200 €
APE Ecole de la Verdière (CBH)	500 €
Participations aux activités enfants < 18ans	
ESB Football Barbery	330 €
Judo club Potigny	60 €
Espace loisirs Saint Rémy	30 €
Thury Basket Suisse Normande	270 €
Handball club Thury-Harcourt	90 €
Thury Plein Air Thury-Harcourt	90 €
Participations Locales	
ADMR Thury-Harcourt	700 €
Amicale Donneurs de Sang Thury-Harcourt	200 €
Amicale apeurs pompiers Thury-Harcourt	100 €
Association jeunes sapeurs pompiers Thury	100 €
Amicale des Anciens Combattants Thury- Harcourt	100 €
CAUE	160 €
Fondation du Patrimoine	150 €
OMAC Cinéma Thury-Harcourt	500 €
Fredie la vie au Niger Donnay	300 €
Espace parents Thury-Harcourt	100 €
Association Karlbass'art Clécy	100 €
L'art cabré	100 €
Participations Régionales, Nationales	
Association Recherche Médicale	350 €
Comité Juno Canada	60 €
Secours Catholique	100 €
Restaurant du Coeur	100 €
Croix rouge	100 €
TOTAL	10 380 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter, à l'unanimité des votants, le tableau des subventions attribuées aux associations pour 2024 présentées ci-dessus. Certaines d'entre elles ont un accord sous réserve d'une demande formelle ou l'envoi de pièces complémentaires.

010/2004 - EGLISE D'ANGOUILLE : RENOVATION DES PLANCHERS ET CHASSIS DU CLOCHER - REMPLACEMENT DE LA PORTE DE LA SACRISTIE – RENOVATION DE LA STATUE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° 29 en date du 19 septembre 2023, le Conseil Municipal a décidé, dans le cadre des travaux de rénovation de l'église d'Angouville, de réaliser des travaux de restauration des planchers du clocher et de la statue intitulée « l'éducation de la vierge Marie par Sainte Anne ».

Pour mémoire, le coût de ces travaux s'élève pour :

- Rénovation des planchers du clocher : 4 238,80 € HT soit 5 086,56 € TTC
- Rénovation de la statue : 1 415,00 € HT soit 1 698,00 € TTC

Il s'avère que des travaux supplémentaires peuvent être ajoutés concernant le clocher. En effet il serait judicieux de profiter de la rénovation du plancher pour rénover les châssis du clocher dont le coût s'élève à 2 378,95 € HT soit 2 854,74 € TTC. Il est également envisagé de bénéficier de la présence de l'entreprise de menuiserie pour effectuer le remplacement de la porte de la sacristie qui est vétuste. Le coût de ce remplacement est de 2 045,24 € HT soit 2 454,28 € TTC.

Le coût total des travaux (planchers du clocher + châssis du clocher + porte sacristie + statue) : 10 077,99 € HT soit 12 093,59 € TTC.

Monsieur le Maire propose de réaliser une nouvelle demande de subvention auprès du Département du Calvados (50 % du montant HT) en prenant en compte les travaux supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Solliciter la demande de subvention départementale au titre de la restauration du patrimoine pour les travaux de rénovation des planchers et des châssis du clocher, de la statue intitulée « l'éducation de la vierge Marie par Sainte Anne » et le remplacement de la porte de la sacristie.
- Autoriser Monsieur le Maire à réaliser les démarches nécessaires pour cette demande de subvention auprès du Conseil départemental.

011/2024 - TRAVAUX RENOVATION INTERIEURE EGLISE D'ACQUEVILLE – DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU DEPARTEMENT DU CALVADOS ET DE LA DRAC

Monsieur le Maire expose que dans l'église d'Acqueville, des travaux de restauration d'une partie du plancher intérieur devenu vétuste et dangereux (il a été enlevé par les agents techniques) et une reprise partielle du plafond du bas-côté gauche sont à réaliser.

Le coût des travaux de rénovation se détaille de la façon suivante :

- Rénovation du plancher : 5 439,00 € HT soit 6 526,80 € TTC
 - Rénovation du plafond en plâtre : 1 587,50 € HT soit 1 905,00 € TTC
- Soit un coût total : 7 026,50 € HT soit 8 431,80 € TTC**

Ces travaux peuvent être financés par la DRAC (église inscrite) et par le Conseil Départemental au titre

de la restauration du patrimoine historique.

Monsieur le Maire propose d'effectuer ces demandes d'aide auprès de la DRAC et du Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Solliciter les demandes de subventions auprès du Département du Calvados au titre de la restauration du patrimoine et auprès de la DRAC pour les travaux présentés ci-dessus.
- Autoriser Monsieur le Maire à réaliser les démarches nécessaires pour ces demandes de subventions.

**012/2024 - CCCSN : CONVENTION DE PARTAGE AU SEIN DE LA COMPETENCE
OPTIONNELLE DE LA CREATION OU AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE
D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET DE LA GESTION DES BATIMENTS
COMMUNAUTAIRES**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes Cingal – Suisse Normande (CCCSN) propose d'établir une convention entre la Communauté de Communes et la Commune de Cesny-Les-Sources qui a pour objet de définir les rôles et les domaines d'intervention de chaque collectivité concernant la gestion de la voirie d'intérêt communautaire et les bâtiments communautaires.

La convention rappelle que la commune a à sa charge :

- La création d'une voie nouvelle et l'élargissement d'une voie existante
- La création et l'entretien de l'assainissement pluvial
- Le curage des fossés et le débernage
- L'entretien des bas-côtés et des talus
- L'entretien des haies
- La mise en place de l'entretien de tout équipement de sécurité et d'embellissement
- L'éclairage public
- Les ouvrages d'art
- Le balayage des chaussées

Concernant la CCCSN, les domaines d'intervention sont :

- La mise en sécurité des infrastructures communautaires (voirie, parking/cours d'école)
- Les opérations de petit entretien et d'entretien préventif
- Les opérations de maintenance et requalification (réfection de voirie, modification du profil ou changement de matériaux de surface...)
- La signalisation horizontale et verticale

Après lecture de la convention, Monsieur le Maire propose d'adopter cette convention

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Adopter la convention établie entre la CCCSN et la Commune de Cesny-Les-Sources définissant les rôles et les domaines d'intervention de chaque collectivité concernant la gestion de la voirie d'intérêt communautaire et les bâtiments communautaires.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

013/2024 - SERVICE ASSAINISSEMENT : CONVENTION INGÉEAOU POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE EN MATIERE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire rappelle que les Communes déléguées de Cesny-Bois-Halbout et de Tournebu ont adhéré à l'agence technique départementale IngéEau par délibérations du 22 septembre 2018 et du 11 septembre 2018.

Vu la délibération n° 33/2019 du Conseil Municipal en date du 5 mars 2019 décidant d'adhérer à la convention annuelle pour une mission d'assistance technique en matière d'assainissement proposée par l'agence technique départementale IngéEau.

IngéEau propose de renouveler la convention annuelle pour 2024 concernant la mission d'assistance technique en matière d'assainissement collectif. Elle propose également de renouveler la réalisation des 3 bilans réglementaires sur 24 heures pour les stations d'épuration de Cesny-Bois-Halbout et de Tournebu pour un coût annuel de 1 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Adhérer à la convention annuelle pour une mission d'assistance technique en matière d'assainissement proposée par l'agence technique départementale IngéEau pour un coût annuel de 1 500 €.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Bénédition des cloches de la Chapelle** : Monsieur le Maire informe que les nouvelles cloches de la chapelle sont arrivées le 29 février 2024 et sont à l'intérieur de la chapelle. Il est proposé d'organiser une cérémonie pour la bénédiction des cloches. Le prêtre de la paroisse sera consulté pour proposer ses dates de disponibilité.
- **Problème d'écoulement d'eaux usées** : Il est signalé des écoulements d'eaux usées pour des habitations en assainissement individuel non conformes et récurrents au lieu-dit « La Motte » à Cesny-Bois-Halbout et à Angoville. Le SPANC sera interrogé de nouveau pour ces problèmes récurrents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.